

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre d'Études Juridiques sur l'Efficacité des Systèmes

Continentaux

CEJESCO

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Hugues Fulchiron, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du dossier d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre d'Études Juridiques sur l'Efficacité des Systèmes Continentaux

Acronyme de l'unité : CEJESCO

Label demandé : EA

N° actuel : EA 4693

Nom du directeur
(2016-2017) : M^{me} Anne-Claire ROUAUD

Nom du porteur de projet
(2018-2022) : M^{me} Anne-Claire ROUAUD

Membres du comité d'experts

Président : M. Hugues FULCHIRON, Université Jean Moulin - Lyon 3

Experts :
M^{me} Hélène AUBRY, Université Paris-Sud Paris-Saclay
M^{me} Valérie MALABAT, Université Bordeaux 3 (représentante du CNU)
M. Aram MARDIROSIAN, Université Paris-Nanterre

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Marc PICHARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Olivier DUPERON, Université de Reims Champagne-Ardenne

Directeurs ou représentants de l'École Doctorale :

M. Jean-Louis HAQUETTE, ED n° 555, « Sciences de l'Homme et de la Société » (SHS)

M. Philippe ODOU, ED n° 555, « Sciences de l'Homme et de la Société » (SHS)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le CEJESCO a été créé le 22 septembre 2006 d'une décision prise à l'unanimité des membres du Centre de droit des affaires (CDDA) - afin de conférer à l'unité un nouveau projet scientifique, plus vaste, que reflète la nouvelle dénomination.

Il bénéficie du statut d'équipe d'accueil (EA 4693).

L'unité est localisée à l'Université de Reims, Bâtiment 13 - Recherche, 57 rue Pierre Taittinger, 51 096 Reims Cedex. 115 m² - en particulier deux salles de travail susceptibles d'accueillir enseignants-chercheurs comme doctorants - sont mis à la disposition de l'unité.

Équipe de direction

L'équipe de direction est, conformément au règlement intérieur, constituée d'une directrice - M^{me} Anne-Claire ROUAUD (section 01 du CNU (Conseil National des Universités)) - et d'un directeur adjoint - M. Patrick KASPARIAN (section 01).

La direction a connu de nombreux changements au cours de l'actuel contrat : M^{me} ROUAUD a succédé à M. Christophe LACHIEZE le 29 juin 2016, qui lui-même avait succédé à M. BERLIOZ le 1^{er} juillet 2015 ; M. KASPARIAN a pris ses fonctions en octobre 2016.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire : SHS2_1 Droit

Domaine d'activité

Droit privé - Droit public - Histoire du droit

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	34	31
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	19	
TOTAL N1 à N7	54	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	18	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	8
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le Centre d'études juridiques sur l'efficacité des systèmes continentaux (CEJESCO) se donne pour projet d'adopter une démarche comparatiste et évaluative qui répondrait aux nouvelles exigences nées de la mondialisation. L'objet « efficacité des systèmes juridiques continentaux » englobe des domaines de recherche très différents, au carrefour du droit public, du droit privé et de l'histoire du droit. Pour la période du contrat en cours, les recherches étaient menées autour de cinq pôles : Exécution ; Recherche sur le couple et l'enfant ; Gestion du patrimoine d'autrui ; Linguistique juridique ; Risques. Pour le contrat à venir, quatre axes ont été retenus : Exécution ; Recherche sur le couple et l'enfant ; Culture et traditions juridiques ; Droit des affaires.

Composée de 34 enseignants-chercheurs, dont la moitié a été recrutée pendant la durée du contrat en cours, l'unité vit grâce au dynamisme de certains de ses membres, surmontant ainsi les difficultés liées à son renouvellement et, sans doute, à l'attractivité parisienne. La thématique choisie permet de rassembler les spécialités les plus diverses et d'éviter que les activités de l'unité ne soient trop dépendantes des personnes qui la composent. Il reste cependant à construire un vrai projet d'équipe : le manteau de l'efficacité des systèmes juridiques continentaux est large, mais il abrite des recherches qui ne paraissent pas avoir vraiment de liens entre elles. Aucun projet transversal, aucune réflexion globale sur la notion d'efficacité des systèmes juridiques ne sont évoqués dans le dossier déposé par l'unité, ou présentés au cours de la visite du comité d'experts. A cet égard, le développement d'une approche « globale », faisant une large place aux études pluridisciplinaires et au droit comparé devrait s'imposer. En somme, les principaux défis de l'unité seront de stabiliser ses nouveaux chercheurs et de les intégrer dans une dynamique commune.

L'unité bénéficie de la présence d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs dynamiques et reconnus dans leur spécialité au niveau national et international. Les publications sont nombreuses et de qualité. L'unité a organisé plusieurs colloques dont les actes ont été publiés. Elle s'est investie dans des projets de recherche sur appels d'offre, lancés au niveau local et national, ce qui pourrait être très positif pour l'intégration des jeunes chercheurs et des doctorants. Elle est soucieuse de renforcer ses liens avec son environnement professionnel et économique, en particulier à travers des activités de formation.

La structuration autour de pôles permet à l'unité de s'adapter assez aisément aux fluctuations d'effectifs qui ont pu l'affecter et qui peuvent encore la menacer. De même, le choix d'une gouvernance souple paraît adapté à sa taille et à sa configuration, même si le développement de l'unité semble appeler des modes de fonctionnement plus structurés dans l'avenir.

L'unité a connu une croissance tout à fait remarquable (de 21 à 34 enseignants-chercheurs) et s'est renouvelée : près de la moitié de l'équipe a été recrutée en cours de contrat. C'est un atout pour atteindre le seuil critique nécessaire pour échapper à l'attractivité parisienne, mais aussi un défi car elle devra assurer l'intégration des jeunes chercheurs et créer, avec et grâce à eux, une nouvelle dynamique de recherche. Elle semble en avoir conscience : en témoigne notamment la restructuration de ses pôles de recherche. Par ailleurs, l'entretien mené avec les enseignants-chercheurs a montré une bonne entente entre ses membres, le souci de s'adapter aux divers départs et recrutements et une volonté de développer les coopérations entre les pôles. Dans sa volonté d'accompagner et de fidéliser les jeunes chercheurs, il est envisagé de créer un statut de chercheur associé pour les docteurs qui n'auraient pas été recrutés comme enseignants-chercheurs. Ce statut pourrait aussi être proposé aux enseignants qui ne publient pas, ou peu, pour les accompagner dans leur retour à la recherche. La direction de l'unité semble également désireuse de mettre en place une politique d'accompagnement des habilitations à diriger les recherches (HDR). De telles orientations ne peuvent qu'être encouragées.

L'unité est également consciente de la nécessité de développer ses relations à l'international, en s'appuyant sur les réseaux personnels de tel ou tel de ses membres : une telle évolution est indispensable compte tenu de la thématique qui est la sienne. Elle semble également s'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire, tout aussi indispensable.

Le recrutement en cours de contrat d'un professeur associé et de deux maîtres de conférences associés devrait permettre à l'unité de renforcer son ancrage dans son milieu socio-professionnel et de développer les expériences qui ont été lancées avec les professionnels du monde vinicole.

Comme dans nombre d'unités, la dynamique de recherche est étroitement liée à la personne de tel ou tel enseignant-chercheur. A cet égard, il aurait été intéressant de savoir qui participait à quel pôle, afin de voir si au-delà de son responsable, de véritables équipes sont en place. Pour le CEJESCO, le problème est d'autant plus délicat que l'équipe a été très largement renouvelée (17 recrutements, soit la moitié des enseignants-chercheurs au cours du contrat 2011-2016) et qu'elle le sera encore. Elle doit également lutter contre l'attractivité parisienne et, notamment, fidéliser ses jeunes agrégés (5 de ses professeurs ont été recrutés au concours externe).

Un des principaux défis à relever sera celui d'intégrer les jeunes maîtres de conférences (7 recrutements) et de créer avec eux de nouvelles dynamiques de recherche. La recomposition des axes de recherche montre que l'unité a conscience du problème.

Le thème de l'efficacité juridique a l'avantage d'être « intégratif » et il était nécessaire de se concentrer sur quelques questions, correspondant aux spécialités des membres de l'unité, pour ne pas se perdre dans une approche trop générale. Reste que l'absence de réflexion sur le thème lui-même souligne le caractère quelque peu disparate des objets étudiés. Elle nuit également au développement d'une véritable dynamique d'équipe.

Il convient également de souligner que tous les pôles n'offrent pas le même degré de cohérence dans leur projet. Il paraît indispensable qu'ils développent tous une dimension comparatiste et pluridisciplinaire afin de disposer des éléments permettant vraiment d'analyser l'efficacité des systèmes juridiques. Une telle évolution pourrait également permettre à des domaines aussi différents que culture juridique et droit des affaires de se rencontrer autour d'une réflexion commune.

Là encore, une prise de conscience semble se faire jour, à travers la création de l'axe « Culture et traditions juridiques ».

Il serait donc profitable de se recentrer sur une approche comparatiste et évaluative en termes d'efficacité. Pour renforcer la dimension comparatiste, les partenariats internationaux sont à développer, que ce soit avec d'autres universités ou dans le cadre d'échanges de doctorants. Il serait également utile pour fédérer les différents pôles, d'organiser régulièrement des journées d'étude autour d'un thème justifiant la participation de tous les pôles.

Sur le plan de l'organisation, la structuration de l'unité autour de pôles et le choix d'une gouvernance souple lui ont permis de s'adapter assez aisément aux fluctuations de ses effectifs mais il reste à insuffler du collectif par la construction d'une politique scientifique d'équipe concertée et par une meilleure intégration des doctorants.

Cette politique d'unité suppose aussi que soient mises en place des procédures de préparation du budget, de suivi, d'arbitrage, etc., qui, en l'état, paraissent des plus floues.

Si les doctorants semblent apprécier les conditions de travail qui leur sont offertes et les actions menées en leur faveur par les nouveaux responsables de l'unité et par leur prédécesseur immédiat, l'accompagnement des doctorants par l'unité et leur intégration dans la vie scientifique de celle-ci doivent être renforcés. La nouvelle direction semble vouloir aller en ce sens, mais, en l'état, cet accompagnement reste insuffisant.

Même si elle a montré par le passé son aptitude à gérer arrivées et départs, l'unité aurait intérêt à se préparer à un double changement de logique. D'une part, le comité d'experts recommande à l'équipe de poursuivre ses efforts pour dépasser la logique des projets « personnalisés ». Certes, ils sont indispensables pour lancer une dynamique ; mais l'unité risque d'être pénalisée en cas de départ. Il est donc nécessaire de construire aussi un projet collectif « global », gage de pérennité de l'unité. D'autre part, le comité d'experts invite à transcender la logique des projets « extérieurs » portés par tel ou tel enseignant-chercheur nommé à l'URCA pour quelques années. L'apport de ces chercheurs est précieux car ils peuvent insuffler des dynamiques nouvelles ; leurs projets doivent donc être soutenus. Mais au cours des dernières années ont été recrutés de jeunes chercheurs dont une partie restera durablement à Reims : c'est aussi autour d'eux et à partir d'eux que devrait se développer le projet collectif car ils constituent le noyau dur des équipes de demain.